

PRIX DU JOURNAL: Abon. annuel, . . . \$4. Abon. semestriel, \$2. Frais de poste à part. On doit informer le ler du dernier mois de son abonnement, lorsqu'on veut le retirer payer, autrement, on est censé en continuer un autre.

LE JOURNAL DE QUEBEC,

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PRIX DES ANNONCES: Première insertion: 6 lignes et au-dessous, 2s. 10 lignes et au-dessous, 3s. 4d. Au-dessus, par lig. 4d. Toute insertion subséquente, le 1/2 duprix.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ ET JOSEPH CAUCHON, avocats, rédacteurs-propriétaires — est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, en Irlande et en Ecosse. On s'abonne, à Québec, au bureau du Journal, près de l'Archevêché; à Montréal, chez M. G. N. GOSSELIN, agent des journaux aux Trois-Rivières chez M. PHILIPPE GIRARD, marchand. Toutes lettres, correspondances, etc. doivent être adressées franchises de port.

Matières Religieuses.

LA RÉFORME CONTRE LA RÉFORME, OU RETOUR A L'UNITÉ CATHOLIQUE PAR LA VOIE DU PROTESTANTISME.

Traduit de l'allemand de Hœninghaus, par MM. W. et S., précédé d'une introduction par M. Audin. — 2 vol. in-8o.

Dès l'origine de la réforme, les hommes éminents dans l'Eglise par leur savoir et la pénétration de leur esprit avaient compris et annoncé que les conséquences du principe du libre examen, qui sert de base à l'édifice du protestantisme, aboutiraient infailliblement à la ruine de toute religion révélée. Cette vérité qui, dans les commencemens, n'était saisie que par les esprits les plus avancés, a fini par devenir manifeste aux yeux de tous, et dans les temps actuels, elle est devenue un fait de la dernière évidence, même pour les moins clairvoyans. Pour cela il a suffi de laisser le temps amener tout seul le simple développement du principe erroné qui a signalé le point de départ du schisme du XVIe siècle.

Souvent déjà des écrivains catholiques, à la suite de l'immortel auteur des Variations, avaient constaté dans les écrits ou dans la situation des Eglises dissidentes une tendance plus ou moins prononcée vers leur dissolution prochaine. Mais ce que nous étions loin de prévoir, c'est qu'un écrivain protestant, grave et sérieux, profondément affligé de l'anarchie qui règne dans toutes les Eglises dissidentes et particulières du protestantisme, vint lui-même dévoiler au monde chrétien le scandale de ces dissensions intestines, et dénoncer la mort qui les a déjà atteints pour la plupart. Jamais la réforme n'a été attaquée aussi vigoureusement que dans l'ouvrage de Hœninghaus. En effet, il met à contribution, parmi les auteurs protestans, les plus célèbres et les plus connus. Ce sont leurs aveux, leurs propres déclarations qu'il a extraits de leurs ouvrages, qu'il a réunis pour en former un tableau parlant, qui accuse le mal fait autrefois à l'unité chrétienne par le funeste schisme de Luther, les déplorable ravages qu'il a exercés depuis cette fatale époque. Il est très-curieux de voir un partisan, un adepte de la réforme, avec les écrits des seuls protestans, établir et démontrer que la protestantisme n'a jamais pu constituer une véritable Eglise; que le mal qu'il a fait, il est impuissant à le réparer; que jamais on n'aurait dû abandonner la tradition; que les vérités de foi enseignées par le catholicisme remontent jusqu'aux temps apostoliques; qu'il n'y a de salut possible que dans le retour à l'Eglise catholique, etc.

M. Audin, si honorablement connu dans le monde religieux par ses savantes et consciencieuses recherches sur Luther et Calvin, couronnés d'un bien juste succès et qui semble avoir reçu du ciel la mission et le don de mettre à nu les plaies du protestantisme, tout en en montrant le remède, M. Audin ne s'est pas contenté de nous faire connaître le remarquable ouvrage de Hœninghaus, par une édition et une traduction française; il s'est en quelque sorte identifié avec l'auteur, et tellement approprié le sujet que traite l'écrivain allemand, qu'il nous en donne une analyse claire et détaillée. C'est-là ce qui sert d'introduction à l'ouvrage. La lecture de cette analyse ne peut qu'initier parfaitement au plan et au travail de l'auteur, et en laisser dans l'esprit un résumé complet.

L'ouvrage de Hœninghaus ne comprend guère au-delà de onze chapitres. L'auteur commence par faire connaître l'état actuel du protestantisme dans les différentes contrées qui ont embrassé la réforme; et, de cet examen consciencieux, il arrive facilement à cette conclusion que le protestantisme ne forme pas une Eglise véritable, qu'il ressemble à un ver coupé en morceaux, dont chacun s'agit et remue tant qu'il lui reste quelque chose de la première impulsion vitale, mais qui perd enfin insensiblement ce reste même de vie tronquée. Ce n'est plus qu'une aggrégation de plusieurs Eglises, d'opinions différentes sans lien in-

terieur qui les réunisse en une seule communion; il ne saurait en effet y avoir d'union entre elles, puisque partout ce sont des dogmes différens, des principes divers.

Après avoir énuméré les différentes sectes répandues sur le continent de l'Europe, il continue ainsi: " La population d'Amérique est partagée en d'innombrables fractions religieuses. Outre les Episcopaux, les Presbytériens, les Calvinistes, les Baptistes, les Quakers, les Swédenborgistes, les Universalistes, les Junkers, etc., il y a une infinité de petites sectes qui dérivent des principales, et dont chacune a sa hiérarchie. Les catholiques seuls ont su se préserver de ces déchiremens intérieurs. Les missionnaires protestans qui sont envoyés chez les peuples, idolâtres contribuent encore à répandre les divisions religieuses; l'un les instruit dans l'esprit des baptistes, l'autre dans celui des méthodistes; un troisième en fait des hernhutes, le quatrième des quakers, le cinquième des calvinistes, le sixième de rigides luthériens; le septième fait apprendre par cœur aux âmes confiées à ses soins les trente-neuf articles de l'Eglise anglicane, et agit dans l'esprit de sa secte."

Les docteurs des Eglises protestantes se contredisent sur les points les plus importants de la religion (ce sont toujours des écrivains protestans que fait parler Hœninghaus); ainsi, par exemple, l'un nous dira que le péché originel est un article de foi fondamental, qui a la plus intime liaison avec des croyances sans lesquels la foi ne peut-être conservée, telles que la doctrine de la grâce, celle de la nécessité des œuvres de la révélation et de la rédemption; un autre enseignera que dans l'esprit progressif de l'Eglise évangélique, le dogme du péché originel est abandonné, n'étant pas fondé sur l'Ecriture, et comme contraire au développement de l'esprit chrétien. Vous entendrez l'un soutenir que le baptême est nécessaire, et que par le baptême nous devenons enfans de Dieu; tandis qu'un autre voudra que la cérémonie du baptême ne soit autre chose que la représentation figurée de notre entrée dans l'Eglise chrétienne. Les dogmes les plus essentiels du christianisme, tels que celui de la sainte Trinité, de la résurrection des corps, du jugement dernier, des peines éternelles de l'enfer, sont admis par les uns et rejetés par les autres. — A continuer.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Montréal, 6e Octobre 1845.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de nommer les Messieurs suivans Juges à Paix pour le District des Trois-Rivières :

- L'Honorable Sir James Stuart, Baronet,
Joseph Rémi Vallières de St. Réal,
Denis Benjamin Viger,
Dominick Daly,
William Henry Draper,
William Morris,
Denis Benjamin Papineau,
James Smith,
William Cayley,
Réné Edouard Caron,
Robert Sympton Jameson,
Peter Boyle DeBlaquière,
Peter M'Gill,
George Pemberton,
Alexander Fraser,
Barthélemi Joliette,
James Crooks,
Adam Fergusson,
John Fraser,
John Macauley,
John Hamilton,
François Pierre Bruneau,
John M'Donald,
Adam Ferrie,
Jean Baptiste Taché

- Paul Holland Knowlton
Thomas M'Kay
Gabriel Roy
Philip H. Moore
Robert Dickson
Amable Dionne
Joseph Dionne
George Jervis Goodhue
Levius Peter Sherwood
William Walker
Simeon Washburn
Christopher Widmer
Jacob Emilius Irving
Louis Massue
Pierre Boucher de Boucherville
John Neilson, et
James Morris, écuyer
Sir Allan Napier Macnab, Chevalier
Edward Bowen
Jean Roch Rolland
Philippe Panet
Samuel Gale
Elzéar Bedard
Dominique Mondelet
Charles Dawey Day
John Gawler Thompson
Louis Fiset
Robert Hunter Gairdner,
Henry Black
James Reid
Robert Baldwin Sullivan
John Henry Dunn,
Samuel Bealey Harrison
Hamilton Hartley Killaly
Henry Sherwood
Louis Hypolite LaFontaine
Robert Baldwin
Thomas Cushing Aylwin
James Edward Small
Augustin Norbert Morin
William B. Robinson
John Stuart
Andrew William Cochran
Pierre Dominique Debartzch
Louis Panet
Frédéric Auguste Quesnel
William Shepherd
Toussaint Pothier
George Moffat
James Cuthbert
Charles William Grant
James Kerr,
Matthew Bell
Louis Guy
Marc Paschal de Sales La Terrière
François Xavier Malhiot
Robert Unwin Harwood
Antoine G. Couillard
Robert Jones
Joseph Masson
Austin Cuvillier, et
George Pyke, Ecuyers;

- Joseph André Taschereau,
Alexander Buchanan
Pierre Vézina
Henry Driscool, et
Côme Séraphim Cherrier, écuyers
L'Honorable Francis Ward Primrose,
Duncan Fisher, écuyer
William Collis Meredith
John Robinson Hamilton
Hypolite Gay
William Power
Charles E. Mondelet
William King M'Cord
Jean Casimir Bruneau
John Samuel M'Cord, et
William Badgley, Ecuyers;

- Robert Nugent Watts de Drummondville
Louis Guillet de Batiscan
François Lesieur Desautiers de Yamachiche
Antoine Prospère Méthot, de St. Pierre les Becquets
Léon Rousseau, de St. Michel d'Yamaska
Etienne Parent de Montréal
Bartholomew Conrad Augustus Gagy de Montréal
John William Dunscomb de Montréal
Jean Baptiste Meilleur de Montréal
François Boucher de Maskinongé
Jean Emanuel Dumoulin des Trois-Rivières
Francis Cottrell de la Baie du Febvre
Etienne Mayrand de la Rivière du Loup
Joseph Prince de St. Grégoire
Henry Francis Hughes des Trois-Rivières
Samuel Bécancour Hart des Trois-Rivières
James Dickson des Trois-Rivières
Luc Michel Cressé de Nicolet
Joseph Beaubien de Nicolet
Amable Paradis de St. Michel d'Yamaska
Charles Dupont de Yamachiche
Pierre Bazin de la Rivière du Loup
James Duncan de Grantham
William Crosbia Hanson de St Grégoire
David Trudel de Ste. Geneviève de Batiscan
Jonathan Wurtele de St. David
Louis Richer Lafèche de Ste Anne de La Pérade
Laurent Genest de Gentilly
Willibrod Demers de St. Pierre les Becquets
Ignace Gill de St. François du Lac
Robert H. E. Johnston de St. Bernabé
Augus M'Donald de Bécancour
Thomas Allen Stayner de Montréal
William Henry Griffin de Québec
Jean Baptiste Pothier des Trois-Rivières
Joseph Gélinas dit Fortune de Yamachiche
Modeste Richer de Yamachiche
Joseph Locerte de Yamachiche
Louis Baribeau de la Rivière du Loup
William M'Donald de la Baie du Febvre
Samuel Waterford Woodward de Nicolet
Charles Giroux de Nicolet
William Arthur Robert Gilmour, des Trois-Rivières
George Manbey de Grantham
Jean Baptiste Moussin Lajoie des Trois-Rivières
Amable Bochet, de Ste. Anne de la Pérade
Jean Olivier Arcand de St. Michel d'Yamaska
William Pitt, de St. François du Lac
Joseph Jutras de Nicolet
Joseph Ovide Rousseau, de Nicolet
Etienne Parmentier dit Nourrit de Nicolet
Antoine Luc Poulin DeCourval de St. Grégoire
Elzéar Landry de Bécancour
Adolphus Stein de Gentilly
George Stanislas Badeaux des Trois-Rivières
Laurent David Craig des Trois-Rivières
Lewis James M'Nair des Trois-Rivières
Denis Genest Labarre des Trois-Rivières
Arel Blake Hart des Trois-Rivières
Louis Benjamin Garceau des Trois-Rivières
George Jérémie Pacaud des Trois-Rivières
Luc Gélinas de St. Bernabé
Ignace Lessard de Ste. Ursule
Laurent Thomas Boucher de Maskinongé
Eustache Sicard DeCarnof de Maskinongé
Louis Guillet Junior de St. Stanislas
John Broster de St. Stanislas
Jesse D. Robinson de Upton
Alexis Wilette de Upton
James Menzies de Grantham
George Léonard Marler de Grantham
Curtis Barlow de Wickham
Joseph Doherty de Wickham
James Goodhue Junior de Bulstrode
Louis Richard de Stanfold
Pierre Prince de Stanfold
Thomas Alexander Lambert de Bécancour et
William Demers de St. Pierre les Becquets Ecuyers.

Feuilleton.

La Légende du Rome'e.

(Suite et fin.)

Et la chose arriva comme il l'avait prévue. Edouard III d'Angleterre, pour être parent du roi de France, prit la seconde avec une faible dot, et, peu de temps après son frère, Richard de Cornouailles, élu roi des Romains, demanda la troisième. Restait la quatrième.

" Pour celle-ci, dit le romée, nous la donnerons à un vaillant homme qui puisse vous servir de fils, et qui vous succède dans votre seigneurie."

Et la quatrième fille de Raymond fut mariée à Charles d'Anjou, frère de Louis de France, et le romée prédit que Charles deviendrait l'un des plus puissants princes de la chrétienté. Charles fut en effet roi des Deux-Siciles, et consola ainsi sa femme qui pleurait souvent en voyant une couronne de reine sur la tête de ses sœurs.

Après tant d'années de loyaux services, la maudite envie, cette peste des cours et du monde, commença à souffler aux oreilles de Raymond que le romée le trahissait, et prenait pour lui la plus grande partie de sa fortune. Ceux qui criaient le plus fort étaient ces courtisans que l'œil vigilant du bon serviteur contenait dans le devoir, et empêchait de mettre les biens de son maître au pillage. Raymond ne voulut pas d'abord ajouter foi à ces méchancetés; mais on les lui répéta si souvent, et avec un tel air de conviction, qu'il finit par demander compte au romée de son administration.

Celui-ci, qui connaissait bien les hommes et surtout les courtisans, avait eu soin de tenir avec beaucoup d'exactitude le registre de ses opérations. Il écouta le comte avec un visage calme et serein, et, prenant silencieusement le registre, il rendit compte de tout, et puis, sans regarder Raymond, il lui demanda son congé.

Le comte honteux de ses soupçons, lui fit d'humbles excuses et le supplia instamment de ne pas le quitter, après avoir passé tant d'années avec lui; mais le pèlerin mit fin à ses instances en lui disant :

" Non, monseigneur; séparons-nous maintenant que nous sommes amis. Sans doute, notre séparation sera douloureuse, mais les souvenirs que nous nous laisserons mutuellement auront pour nous des charmes : en différenciant, nous ne pourrions peut-être plus le faire. Vous êtes vieux, et avec la vieillesse viennent les infirmités du corps et les soupçons de l'esprit. Peut-être est-ce là le défaut des années, peut-être est-ce le fruit de l'expérience qui n'a vu que trop d'hommes enclins à la fourberie. Quoi qu'il en soit, le soupçon est le compagnon de la vieillesse, et plutôt à Dieu qu'il fut le seul ! Le mouvement qui vous a porté à me demander compte de mon administration, malgré les preuves du dévouement que je vous ai rendus, me font voir que vous n'êtes pas exempté de la défiance de votre âge, qu'elle se soit présentée d'elle-même à votre esprit, ou que d'autres vous l'aient inspirée. Cette fois, grâce à Dieu, j'ai pu dissiper vos soupçons; une autre fois, je ne le pourrais peut-être pas, car les preuves manquent quelquefois à l'innocence comme au crime, et alors vous me puniriez, vous commettriez l'injustice, et votre honneur, sans tache jusqu'à présent, recevrait un dommage irréparable. Pourvions donc, pendant qu'il en est temps encore, et à ma sûreté et à votre réputation; bientôt la mort nous séparerait malgré nous, faisons-le

aujourd'hui de bonne volonté. C'est là une parole de douleur, mais il faut la prononcer. . . . Adieu ! seigneur comte; puissent les jours qui vous restent être tranquilles et glorieux; puissent ceux qui m'ont éloigné de vous vous servir aussi légalement que moi. . . . Je suis venu pauvre chez vous, je veux en partir pauvre. La panetière et le bourdon, que j'ai conservés comme un don de l'intelligence, me donneront assez de richesse pour vivre; mes jambes, quoique faibles, peuvent encore me porter. . . . Adieu ! Quant aux biens qui devraient être la récompense de mes services, gardez-les pour vous, ou mieux, faites-les distribuer aux pauvres de Jésus-Christ. Adieu, mon bon seigneur, adieu. . . . Nous nous reverrons dans le paradis."

A ces mots, le comte fondit en larmes; il se jeta aux pieds du pèlerin, lui demanda encore pardon de ses injustes soupçons, et l'assura que rien désormais ne serait capable de l'indisposer contre lui. Mais rien ne peut ébranler la résolution du romée, qui partit vêtu comme il était venu, emportant avec lui l'amour et les regrets de tous les gens de bien. Raymond l'accompagna avec tous ses vassaux, en poussant de tristes gémissements. Arrivé à la porte de la ville, le pèlerin l'embrassa en pleurant avec lui; puis il prit congé de lui, et le recommanda à la garde de Dieu.

Il ne put parler à tous ceux que l'avaient accompagnés; mais, levant les mains sur eux, il les bénit.

Tous se prosternèrent pour recevoir ses bénédictions. On n'entendait que des gémissements, des pleurs et des sanglots: Marseille perdait son père, et le bon peuple s'écriait qu'il n'y avait plus de bonheur à espérer, puisque l'homme de Dieu quittait le pays.

Le romée pleurait aussi beaucoup. Enfin, il se retourna une dernière fois vers la ville; il la bénit, il bénit le peuple, et s'éloigna, et jamais

personne ne sut ni qui il était, ni d'où il venait, ni où il allait; mais tous ceux qui le virent et qui lui parlèrent, le regardèrent toujours comme un saint !

J. CH.

1 La critique moderne a reconnu, dans le merveilleux personnage de la légende, le comte Romée de Villeneuve, baron de Vence, ministre comestable et grand sénéchal du comte Raymond Beranger, qui mourut en Provence en 1150.

HISTOIRE CURIEUSE ET AUTHENTIQUE.

DE LA VIE ET DES AVENTURES SINGULIÈRES DE COMPERE GUILLERI.

Quatrième et dernière Partie. — On verra la rare audace de comper Guilleri; comment il devint un honnête châtellain campagnard; d'une funeste rencontre qu'il fit, et ce qu'il advint.

On était en l'année 1612, Guilleri, après dix ans d'une impunité sans exemple, voyait chaque jour diminuer le nombre de ses gens dans les sanglantes rencontres qu'il avait alors très-fréquentement avec les soldats envoyés de toutes parts après lui. A la suite d'une escarrouche où il avait perdu quatre de ses meilleurs compagnons avec leurs chevaux et un riche butin; s'étant vu couper la retraite du côté de son donjon de la Châtaigneraie, il s'était réfugié provisoirement avec son frère et sa troupe, réduite à vingt hommes, dans un mauvais petit fortin très-délabré et pour lors inhabité. Il se tenait dans ce mauvais réduit depuis quelques jours, pansant ses blessures et recomfortant de son mieux ses compagnons, un peu découragés par leurs incessantes défaites, et surtout par la disette de vivres et de munitions où il était, lorsqu

anglaise demande une modification dans l'échelle mobile des droits de douane. Afin de protéger la propriété foncière, la législation anglaise a établi contre l'importation des blés étrangers un droit qui s'élève avec une récolte abondante et qui baisse avec une récolte faible. La loi a présumé, dans ce dernier cas, que de larges approvisionnements arriveraient toujours de l'étranger. Mais c'est là un calcul dangereux en ce sens qu'il empêche la formation des greniers de réserve par les spéculateurs et qu'il peut arriver que le reste de l'Europe soit frappé de disette en même temps que l'Angleterre. C'est ce qui a failli devenir cette année. Les moissons sont courtes partout. Le nord de la Russie et la Pologne sont en proie à la famine; la cour ottomane a publié un décret prohibant l'exportation des grains de toutes ses possessions vers la France n'a point récolté assez pour sa consommation, et en Egypte, en Hollande, en Belgique, les céréales et surtout la pomme de terre, ce second pain du peuple, ont manqué. Aussi le ministère belge vient-il de rendre une ordonnance qui suspend jusqu'après la récolte de 1846 les droits qui frappaient l'entrée des céréales. Cependant le temps est devenu plus favorable, et si le soleil continue à briller à l'horizon, les récoltes pourront encore être passables.

Le maréchal Bugeaud est attendu sous peu de jours à Paris. Il a été visiter le maréchal Soult à son château de Soubert et a eu avec lui une conférence dans laquelle leurs divergences d'opinion ont été aplaniées, dit-on. Je n'en crois rien, car je sais de bonne source que le maréchal Soult et le cabinet tout entier gardent une ran une profonde au gouverneur de l'Algérie. En voici l'origine. A l'ouverture de la dernière session des chambres, quand l'existence du cabinet paraissait menacée de toutes parts, le maréchal Bugeaud fut un de ceux qui poussa, par-dessous main, à la chute du cabinet et se rallia à la combinaison qui avait pour chefs, MM. Molé et de Montalivet. Une place lui était réservée dans le ministère en perspective, mais ne voulant point encore quitter l'Algérie, il avait avec un général de l'Empire une convention secrète, par suite de laquelle celui-ci occuperait le ministère de la guerre jusqu'au retour du maréchal Bugeaud qui devait, en lui reprenant son portefeuille, lui donner, en retour, sa succession en Algérie. Le maréchal Soult, qui a eu connaissance de ce traité, n'a pu pardonner au maréchal Bugeaud d'avoir ainsi vendu à l'avance ses dévouilles, et depuis lors, soit conviction, soit rancune, il a été en mésintelligence continue avec le gouverneur de l'Algérie à l'égard de ses plans de colonisation militaire. Une explication franche et loyale entre les deux vieux soldats a-t-elle dissipé cette mésintelligence, éteint cette rancune? Je le désire plus que je ne l'espère.

Le roi et sa famille sont toujours au château d'Eu. M. Guizot vient d'en revenir et je dois avoir dans quelques jours l'honneur d'une entrevue avec lui.

M. de Lamertine est à Saint-Point, d'où il vient de publier un nouveau manifeste ayant pour but d'expliquer pourquoi il est seul, isolé, entre tous les partis. A mes yeux l'isolement de M. de Lamertine s'explique de lui-même. C'est un homme trop mobile, trop ennemi de toute tactique parlementaire, pour qu'il lui soit possible de figurer longtemps dans telle armée que ce soit. Le manifeste apologétique du député de Mâcon se résume ainsi.

« Quand la pièce n'appelle point l'homme, il faut savoir rester hors de la scène et se contenter d'un rôle qui est peut-être le plus beau des rôles, dans un pays où la liberté se fonde, et où il y a plus d'ambition que de vertu publique: le rôle du citoyen! »

C'est au moins une belle phrase.

M. Thiers voyage en ce moment en Espagne pour y visiter, dit-on, tous les champs de bataille sur lesquels ont combattu les armées françaises. D'Espagne il doit passer, dans le même but, en Portugal; mais son absence n'empêchera point la publication prochaine des volumes V et VI de son *Histoire de l'Empire*. A propos de cet ouvrage on cite une maligne anecdote dans les salons du parti conservateur. Vous savez que M. Thiers a épousé Mlle Dosne, et qu'il n'a pas encore eu d'enfants de ce mariage. Il paraît que cette stérilité de la jeune épouse chagrine profondément sa famille, fière, à juste titre, de son alliance avec le grand homme d'Etat, et qui voit sa dynastie menacée de ne pas avoir de Thiers II. Avant son départ pour l'Espagne, M. Thiers ler, comme disent les journaux conservateurs, ayant annoncé à son beau-père qu'il venait d'offrir à sa femme la première des tomes V et VI de son *Histoire du Consulat*: — C'est fort galant, lui aurait répondu M. Dosne, mais vous devriez y penser sérieusement, mon cher Adolphe, je ne vous ai pas donné ma fille pour ne lui faire que des volumes.

Le mot a, parmi les conservateurs, un succès égal à celui de l'*Histoire du Consulat* elle-même.

F. GAILLARDET.

Monomanie du vol.—Depuis un certain temps de vols fréquents se commettaient dans une maison de la rue de Vaugirard, habitée par de nombreux locataires et malgré la plus exacte surveillance, on n'avait pu découvrir l'auteur ou les auteurs de ces coupables soustractions. Ces vols n'étaient jamais considérables; c'était tantôt une bague, tantôt une épingle, une montre, une boucle d'oreille, une bourse, etc. Plusieurs locataires avaient fait changer les serrures de leurs portes, mais cette précaution n'avait pas empêché les vols de continuer, sans qu'il y eût nulle part apparence d'effraction ou d'usage de fausses clés. Le concierge cependant remplissait rigoureusement ses fonctions, et les domestiques étaient continuellement sur la qui-vive. Enfin on remarqua que les vols se commettaient particulièrement dans les beaux jours, alors qu'une chaleur intense faisait tenir les fenêtres ouvertes durant les soirées et même souvent pendant la nuit. C'était un indice; on le signala même à la police; mais il eût été probablement insuffisant long-temps encore si le hasard n'était venu en aide aux vols. Dans la nuit de dimanche à lundi, le docteur Guidon, qui demeure dans la maison, fut appelé près d'un de ses malades dont l'état était tout-à-coup devenu alarmant. Il était près de quatre heures, et le jour commençait à poindre lorsqu'il entra. Il monta l'escalier le plus légèrement possible et ouvrit sa porte avec précaution, afin de ne pas troubler le sommeil de ses voisins. En marchant ainsi à pas de loup, il venait d'entrer dans sa chambre à coucher, lorsqu'un léger bruit attira son attention; pressé au même instant il aperçut quelque chose se mouvoir sur sa table de nuit. Le docteur s'élança vers son secrétaire, saisit une paire de pistolets qu'il y avait déposés tout chargés, depuis que le bruit des vols s'était répandu; mais avant qu'il eût eu le temps de les armer, l'objet qu'il avait aperçu sur sa table de

nuit s'était élancé vers la fenêtre, avait sauté sur le balcon donnant sur la cour, et avait disparu. Le docteur, arrêté un moment par la surprise, courut à son balcon, et fit feu sur le fuyard, qui grimpa lestement à l'aide d'un tuyau destiné à l'écoulement des eaux pluviales. Atteint en plein corps, le fuyard tomba alors dans la cour en poussant un cri étrange, et tous les habitants de la maison, réveillés par l'explosion, apparurent à leurs fenêtres. On vit alors le blessé, dont on ne pouvait encore distinguer les formes, se lever et gagner l'escalier. Plusieurs personnes se mirent aussitôt à sa poursuite, des lumières furent apportées, et des traces de sang, servant de guide aux recherches, arrivèrent jusqu'à la porte d'un petit logement, situé au cinquième étage, occupé par un ancien bibliothécaire, bibliomane renforcé, qui se privait souvent des choses les plus nécessaires à la vie, pour entasser les uns sur les autres des bouquins dont les trois pièces de son logement étaient littéralement remplies depuis le parquet jusqu'au plafond. D'abord le vieillard refusa d'ouvrir mais comme on menaçait d'enfoncer la porte, il se résigna. La première chose que l'on aperçut, en pénétrant chez lui, fut un singe de moyenne espèce, étendu tout sanglant et sans mouvement entre deux piles d'in-folios, et portant au cou la chaîne et la montre que le docteur Guidon avait déposées la veille sur sa table de nuit. Le vieux bibliomane, tout désolé de la mort de Job, l'unique objet de ses affections, après ses livres, déclara qu'il ne savait ce que cela voulait dire. On fit des recherches, et on trouva, enfouie derrière une montagne poudreuse de volumes de toutes sortes, la presque totalité des objets qui avaient disparu successivement. Une naïveté charmante du vieillard est venue en ce moment faire diversion à l'étonnement que causait cette singulière découverte; comme le propriétaire de la maison lui demandait s'il n'avait jamais vu son singe rapporter, après une absence plus ou moins longue, quelque bijou, quelque objet de prix: " Si fait, si fait, répondit le brave bibliomane; une fois je lui ai vu une bague mais j'ai cru qu'elle lui appartenait. "

La dernière exhibition des dioramas a lieu ce soir, et M. Nellis aussi ne reparaitra plus après ce soir devant le public. Cet homme pourtant privé de deux membres précieux, a fait preuve d'une grande dextérité encore à sa dernière soirée et le public lui a exprimé son admiration par de vifs applaudissements.

NAISSANCE.

Avant-hier, la dame de M. Joseph Smolenski, a mis au monde un fils.

QUÉBEC, 15 Octobre 1845.

MONSIEUR.

LES soussignés vous prient respectueusement de convoquer une assemblée publique des habitants de cette ville et autres intéressés dans l'objet, pour prendre en considération les mesures nécessaires pour avancer le Chemin de Fer projeté entre Halifax et Québec.

A Son Honneur le Maire de Québec.

- | | |
|----------------------------|---------------------|
| Wm. Walker, | T. H. Dunn, |
| T. C. Aylwin, | R. LeMoine, |
| E. P. Taché, | Noah Freer, |
| Pickersill, Tibbets & Co., | Ls. G. Baillairgé, |
| T. Froste & Co., | David A. Ross, |
| H. LeMessurier, | M. Tessier, |
| Jas. Gibb, | A. Deléry, |
| Gibb & Ross, | J. William Woolsey, |
| Ross, Shuter & Co., | Chs. Panet, |
| Geo. Burns Symes, | J. B. Corriveau, |
| C. Gethings, | Henry S. Scott, |
| R. Shaw, | Joseph Bowles, |
| Glover & Fry, | John McLeod, |
| J. F. Perrault, | P. A. DeBlais, |
| Simon Levy, | L. Tétu, |
| Wm. K. McCord, | C. Tétu, |
| L. Massue, | George Hall, |
| Pierre J. O. Chauveau, | J. Benjamin, |
| J. Chabot, | Chs. M. DeFoy, |
| Pemberton Brothers, | Jos. Légaré, fils, |
| R. Cassels, | Ed. J. DeBlais, |
| Chas. F. Dunn, | Ol. Rabitaille, |
| Horatio Patton, | Ulric J. Tessier, |
| Jas. Gillespie, | Ant. A. Parent, |
| A. Simpson, | Ths. Baillairgé, |
| Archd. Campbell, | J. Z. Nault, |
| Thomas Curry, | A. B. Sirois, |
| T. C. Lee, | F. E. Garant, |
| D. Burnett, | J. E. DeFoy, |
| Anderson & Paradis, | M. LaMontagne, |
| Jno. Bonner, | Christian Hoffman, |
| W. Stevenson, | E. Dugal, |
| J. H. Kerr, | Alex. Robertson, |
| R. Young, | John Shaw, |
| T. C. McCaw, | Jean Roy, |
| I. R. Eckart, | Wm. Blight, |
| W. Phillips, | Joseph Auld, |
| Ed. Ryan, | C. Frémont, |
| Thos Cary, | J. Douglass, |
| J. Thomas Taschereau, | J. J. Sims, |
| C. Secretan, | R. Macdonald, |
| David Gilmour, | F. X. Gingras, |
| John Gilmour, | Thos. Henderson, |
| John Neilson, | Aug. Côté, |
| J. Bte. Fréchet, surr., | Jos. Cauchon, |
| Ed. Glackemeyer, | Wm. Burke, |
| J. B. Hardy, | J. Lewis, |
| Masson, Langevin & Co., | J. Musson, |
| H. S. S. Bursall, | Louis Panet, |
| William Henry Ray, | Hector S. Huot, |
| Richard Wainright, | Ed. Burroughs, |
| Pierre Guenette, | John Bradford, |
| Elisha Lane, | E. Desbarats, |
| A. Stuart, | J. Duval, |
| F. X. Méthot, | J. B. Faribault, |
| C. H. Tétu, | J. Bell Forsyth, |
| P. Boisseau, | A. D. Bell, |

HOTEL DE VILLE.

Québec, 16 octobre 1845.

JE soussigné, Maire de Québec, conformément à la réquisition ci-dessus, invite les citoyens de Québec à s'assembler à la salle de séance de l'HOTEL DU PARLEMENTS JEUDI 23 du courant, à DEUX heures, pour prendre en considération le sujet de la dite réquisition.

R. E. CARON, Maire.

UN négociant a besoin d'un COMMIS propre au détail de marchandises sèches. S'adresser à ce bureau. Québec, 18 octobre 1845.

Par Encan.

Sera vendu MARDI, le 4 Novembre prochain, à UNE heure précise, au coin des rues St-Pierre et de la Montagne:

TOUT le fonds de commerce de J. L. Audette, consistant principalement en

- Cuir à semelle,
- Peaux de mouton,
- do bordure,
- do doublure rouge,
- do veau,
- do vache,
- do maroquin noir,
- Pointes à cordonnier,
- Noir à souliers,
- Cigares, etc., etc.

—ET AUSSI—

S'il n'en est pas disposé avant, le magasin occupé par le dit J. L. Audette, jusqu'au 1er mai prochain.

POUR ARGENT COMPTANT

J. B. AUDETTE, Syndic. Québec, 16 octobre, 1845.

FOUR
SIX SOIRÉES
seulement
AU
Théâtre St. Louis,
A commencer de
MARDI, LE 13 OCT.

M. NELLIS (né sans bras) avec ses faits extraordinaires merveilleux.

EN UNION AVEC LES
DIORAMAS CHIMIQUES.

1. LA CATHEDRALE DE MILAN.
 2. LE CRUCIFIXEMENT.
 3. LE SAINT-SEPULCHRE.
 4. LES FUNERAILLES DE NAPOLEON.
- Admissions, 2s. 6d.—Pour plus ample détails voir les programmes.
Les portes ouvertes à 7 heures et l'amusement à 8 heures précises.
Québec, 11 octobre 1845.

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

UN terrain de 72 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a de la rue St. Vallier au cap, précisément à l'aboutissement de la rue St. Dominique, paroisse de St. Roch; avec les murs d'une maison à deux étages, en bon état malgré les ravages que leur a pu faire l'incendie du 28 mai.
S'adresser à dame veuve Cns. LEMIEUX, ou à M. PIERRE GAGNON, père.
Québec, 27 septembre 1844.

ÉLECTION DU CONSEIL DE VILLE.

HOTEL-DE-VILLE, QUÉBEC,

Le 30 septembre, 1845.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les LISTES des personnes qualifiées à voter aux élections des Conseillers et autres officiers de ville dans chacun des quartiers de cette Cité, sont déposés au bureau du sousigné et qu'elles sont ouvertes à l'inspection des citoyens.

Toutes personnes qui auront à réclamer contre les dites listes, soit parce que leurs noms y auront été omis, ou parcequ'ils auront été placés dans les listes d'un autre quartier que le leur; et tous électeurs inscrits qui auront lieu de croire que les noms de personnes qui n'ont pas droit de voter ont été insérés dans les dites listes, ou qui auront à leur égard quelques autres objections à faire, des vront déposer au bureau du sousigné leurs réclamations ou leurs objections le ou avant le 30 de novembre prochain.

Par ordre.

F. X. GARNEAU, Greffier de la cité.

ROBES DE CARIOLE ET PELLETERIES.

LES soussignés viennent de recevoir un assortiment très varié de peaux de Buffles, de différents prix:

—ILS ONT AUSSI EN MAINS—

- 50 doz. de Casques de différentes sortes de pelletterie,
 - 100 doz. de Calottes de drap garni avec diverses do.
 - 30 do do do garnies en Astrogant,
 - 250 do de peaux de différentes sortes de pelletterie prêtes à être manufacturées.
 - 500 paires de Gants de Loup-marin gris,
 - 150 douzaines de Mitaines.
- Le tout sera vendu en gros et en détail à leur magasin, pied de l'escalier, 345, rue Champlain, à des prix réduits.

A. HAMEL & FRERES.

Québec, 30 septembre, 1845.

PAR ORDRE DU
Comite' de Distribution.

Seront vendus, par encan, MARDI prochain le 21 octobre, en rue de l'Hotel du Parlement:

62 Barils, et 4 demi-barils, Hareng de meilleure qualité et en bon ordre.
Conditions—Argent comptant.

R. SYMES,

Surintendant.

Québec, 18 octobre 1845.

PELLETERIES.

Le soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il a ouvert son MAGASIN DE PELLETERIES comme de coutume, et il offre en vente

Un assortiment des plus étendues de

PELLETERIES.

Tels que Casques de toute sorte, Manchons, Boas, Gants, Mitaines, Casquettes de Drap garnies en pelletterie, grandes Colletteries (Cape) d'Astracan et autres pour Dames, garnitures de Vison, Sables, Marte, etc., etc., etc. ROBES DE CARIOLE, pour ornements de voitures, de toute sorte, do. de Buffles Illinois, Peaux d'Original, Chamois et Caribou, Gilets et Caleçons de Chamois, Semelles de crin comme préservatifs contre l'humidité et le froid aux pieds.

Raquettes, Traines Sauvages,

Cannes de jonc et de baleine, cordons pour Raquettes et souliers, Souliers d'Original pour Dames et Messieurs.

AUSSI.

Casques, Casquettes, Mitaines,

EN GROS ET EN DETAIL.

Le soussigné recevra sous peu de jours; par le Zealous, parti de Londres le 4 août dernier, son assortiment de PELLETERIES manufacturées à Londres, exprès pour ce marché, et dont il se propose de disposer à des prix réduits.

F. E. GARANT,

Québec, 4 octobre 1845.

MARCHANDISES D'AUTOMNE

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont reçu et sont recevant, par les différens arrivages,

Un assortiment général de COTONNADES ET LAINAGES

DE SAISON.

AUSSI, en attente chaque jour, par les navires Zealous et Wilson de Londres; le Magnet et le Souter Johnny, de Liverpool, et le Lady of the Lake, de Glasgow:

UN ASSORTIMENT DE

MARCHANDISES DE GOUT

et d'Utilité,

Complété d'après les dernières modes, avec connaissance et jugement;

COMPRENANT

Une grande variété de Cachemires imprimés pour robes, DE PATRONS LES PLUS NOUVEAUX; UN CHOIX DE

CHALES DE CACHEMIRE

ouvrages, et un de

CHALES DE VELOURS.

PELISSES de velours à la Polka; MANTILLES de Soie de dernier gout.

L. & C. TETU.

Québec, 30 septembre 1845.

PROSPECTUS

REVUE DE LEGISLATION ET DE JURISPRUDENCE.

REDACTEURS:

A Montréal, MM. LOUIS LE TOURNEUX et JOSEPH U. BRAUDRY.

A Québec,

DEPUIS un grand nombre d'années, le besoin d'une publication de la nature de celle que nous nous proposons d'établir, se fait vivement sentir dans cette partie de la Province du Canada.

Rapporter fidèlement et avec soin les décisions des Tribunaux de première Instance et d'Appel du Bas-Canada, est un moyen sûr de contribuer à la stabilité et à l'uniformité de notre jurisprudence.

C'est à la sollicitation d'un grand nombre de nos confrères que cette Revue est fondée. Nous les remercions de la sympathie qu'ils nous témoignent dès le début d'un travail aussi sérieux et aussi difficile que celui que nous entreprenons.

A ceux qui sont appelés à administrer la justice, et dont nous devons rapporter les décisions, nous demandons patronage et indulgence; nos travaux seront conduits avec conscience et exactitude et sans passion.

Nous demandons encore le patronage et l'encouragement du public Canadien. Nous nous flattons qu'il appréciera à la valeur d'une œuvre d'utilité générale et pratique, et qui peut produire de bien grands effets si on veut l'accueillir favorablement.

La Revue de Législation et de Jurisprudence paraîtra une fois par mois par livraisons de 18 pages grand octavo, imprimées sur le meilleur papier et avec le plus grand soin typographique.

Nous admettons dans la Revue des articles écrits indistinctement dans les deux langues.

L'abonnement sera de SIX piastres par an, payables après la publication de la première livraison.

Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées (affranchies) au Bureau de la Revue No. 31, Rue St. Gabriel, vis-à-vis l'Hôtel du Canada.

N. B.—La première livraison paraîtra le 1er Octobre prochain.

LOUIS O. LETOURNEUX, Directeur-Gérant, Propriétaire.

LETTRÉ D'ADHESION ET DE COLLABORATION

A LOUIS O. LETOURNEUX, ECR., AVOCAT, &C.

MONSIEUR,

Nous applaudissons à votre projet de fonder une Revue de Législation et de Jurisprudence, et nous l'approuvons sous tous les rapports. C'est une bonne et belle entreprise, qui rencontrera, nous l'espérons, tout l'encouragement qu'elle mérite, non seulement des hommes de profession, mais encore du public en général.

Montréal, } Nous sommes, Monsieur, avec considération, Août 1845, } Vos confrères,

- Charles Mondelet, L. H. Lafontaine, Sabrevois De Bieury, T. Peltier, C. S. Cherrier, F. G. Johnson, A. Buchanan, N. Dumas, Robt. MacKay, Joseph Bourret, Lewis T. Drummond, George DeBoucherville, A. A. Dorion, L. A. Papineau, A. N. Morin, W. C. Meredith, H. Taylor, P. Moreau, D. E. Papineau, John Rose, A. Robertson, F. Griffin, L. V. Sicotte, G. E. Cartier, R. A. R. Hubert, J. F. Peltier, Frederick T. Hall, James Armstrong.

QUEBEC, 3 septembre 1845.

A Louis-O. LeTourneux, écrivain, Avocat, &c.

MONSIEUR,

Le projet que vous avez formé de fonder une Revue de Législation et de Jurisprudence peut avoir de si utiles résultats pour notre société, que c'est avec plaisir que nous nous empressons de joindre notre adhésion et notre collaboration à celle des membres du Barreau de Montréal.

Nous sommes, Monsieur, Avec considération, Vos confrères,

- H. Black, E. Duval, E. L. Montizambert, E. Caron, C. Delagrave, L. A. Cannon.

Wm. McTavish, D. Ross, J. B. Parkin, F. X. Rhéaume, S. Lelièvre, P. O. Chauveau, M. Tardif est nommé agent à Québec pour les deux Revues.

Le soussigné remercie ses amis, le clergé, et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour et prend la liberté d'informer qu'il vient de recevoir un assortiment général direct de Londres et de Paris, consistant dans les articles suivants: lunettes d'or et d'argent, lunettes de toutes espèces, simples et doubles, verres convexes concaves et cataractes; un excellent assortiment de microscopes qui grossissent de 40,000. Des télescopes astronomiques, boîtes de mathématiques, etc.

Un joli assortiment de montres et de bijoux des meilleures manufactures anglaises.

A VENDRE

PAR LES SOUSSIGNES:

EAU de vie d'Olard & Co. Genièvre de Kuyper, Thé tawankay, Indigo, Raisin de Corinthe, Sucre raffiné, Sucre bâtard, Moutarde, etc.

JAMES LESLIE & CO. Rue St. Jacques. Québec, 24 mai 1845.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE L'ASSURANCE DU CANADA.

MR. JEAN BTE. TRUDELLE, Notaire Public, est substitué à MM. Macpherson et Provost pour recevoir les signatures des Créanciers de la dite assurance qui consentent à la composition de dix obélins dans le louis, telle qu'exprimée dans un avis antérieur.

M. E. COUTURIER, des Montréal, architecte, se chargera de fournir de la pierre de taille, briques, chaux, etc., aux conditions les plus libérales. Il acceptera aussi des offres pour construire des maisons à l'entreprise.

Maison à vendre ou à louer. DANS LE BOURG DE SAINT-MICHEL, A LA SORTIE DE LA ROUTE DES CONCESSIONS.

CETTE maison est neuve et bien finie et tout l'intérieur peint dans un beau goût et récemment fini avec écurie et remise, et un puits avec pompe dans l'curie. Cette maison serait avantageuse pour un Médecin ou un Notaire ou autres professions.

Encans du Soir.

Grand marché à faire aux halles d'encan

D. O'DOUD, BASSE-VILLE,

LE LUNDI ET MARDI DE CHAQUE SEMAINE, IL Y SERA VENDU

UN assortiment général de marchandises sèches et de fonds et de fantaisie; coutellerie, papeteries, bijouteries et hardes faites.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Le soussigné vient de recevoir une grande quantité de couvertes, qu'il vendra à très bas prix: Ainsi qu'un grand assortiment de Drap fin et superfin, asim Cir, Drap de Castor et Pilotes, Etoffes à manteaux, etc., etc.

IL ATTEND par les prochains arrivages de LONDRES,

Un assortiment complet de marchandises de mode; le tout est des derniers choix. Il vendra à très bas prix.

LS. BILODEAU, No 1, rue St. Jean, Haute-Ville. Québec, 20 septembre, 1845.

Avis.

LES personnes endettées à la succession de feu Pierre-Elzéar Taschereau, écuyer, sont priées de payer à Jean-Thomas Taschereau, écuyer, à Québec, ou à Elzéar Duchesnay et Thomas-Jacques Taschereau, écuyer, à Ste. Marie de la Beauce, et celles à qui la succession peut devoir voudront bien sans délai, transmettre leurs réclamations aux mêmes Exécuteurs-Testamentaires.

Papeterie.

Le soussigné continue toujours, dans les magasins ci-devant occupés par MM. McDonald & Logan, un débit de papier foolscap, pot, post, gris et à enveloppes.

R. H. POOLE. Québec, 24 juin, 1845. N. B. Les plus hauts prix donnés pour guenilles et vieux cordages.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA CONTRE LE FEU.

AVIS est par le présent donné sous l'autorité du Statut Provincial 4e et 5e Viet. c. 57, incorporant la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, que les Actionnaires de la dite Compagnie sont requis de faire au Bureau de la dite Compagnie dans la cité de Québec, onze versements de vingt-cinq-schelling par action chaque, un le 7e jour de chacun des mois suivants: Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril et Mai.

Bureau d'Assurance du Canada, Québec, 4 juin, 1845.

200 EMPLACEMENTS à concéder,

A BILODEAUVILLE, Canadière, nord de la rivière St. Charles, vis-à-vis du marche' du Palais, Aux conditions ordinaires. S'adresser au soussigné, Hôtel du Parlement. F. X. GARNEAU, Québec, 18 août 1845.

Encans du Soir.

D. O'DOUD, BASSE-VILLE,

LE LUNDI ET MARDI DE CHAQUE SEMAINE, IL Y SERA VENDU

UN assortiment général de marchandises sèches et de fonds et de fantaisie; coutellerie, papeteries, bijouteries et hardes faites.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Le soussigné vient de recevoir une grande quantité de couvertes, qu'il vendra à très bas prix: Ainsi qu'un grand assortiment de Drap fin et superfin, asim Cir, Drap de Castor et Pilotes, Etoffes à manteaux, etc., etc.

IL ATTEND par les prochains arrivages de LONDRES,

Un assortiment complet de marchandises de mode; le tout est des derniers choix. Il vendra à très bas prix.

LS. BILODEAU, No 1, rue St. Jean, Haute-Ville. Québec, 20 septembre, 1845.

AVIS.

Observez que CHARLES WILMER n'a AUCUNE liaison quelconque avec MM. WILMER ET SMITH, et que tous ordres et communications pour CHARLES WILMER doivent être adressés en toutes lettres au

Transatlantic Newspaper Office, 5, SOUTH JOHN STREET, LIVERPOOL.

Charles Wilmer,

Agent pour les Journaux et autres objets pour les affaires de Commission en général.

CONTINUE à fournir, à demande, avec plus de promptitude et de régularité qu'aucune autre maison, et aux prix les plus modérés (un journal quotidien de Londres pour 6 livres 10 schellings sterling par an) les Journaux, Prix Courants, Listes Maritimes, Magasins, Livres, Papeteries, Caractères d'Imprimerie et autre Matériel pour les Imprimeurs, et marchandises de toute espèce, à toutes les parties des Etats-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, par les Paquebots à Vapeur transportant les Malle qui partent de Liverpool le 4 et le 19 de chaque mois, et à toutes les îles des Indes Occidentales, au Mexique et au Texas pour les vapeurs des Malle Royales qui partent de Southampton tous les quinze jours.

CHARLES WILMER'S AMERICAN NEWS LETTER

ET publié pour être transmis par chaque Navire à Vapeur qui part d'Angleterre pour l'Amérique, et son caractère distinctif est de donner, d'un coup d'œil, un aperçu de tous les événements importants qui sont passés dans la grande-Bretagne, en Europe ou en Asie, dans l'intervalle entre le départ de chaque Navire à vapeur, soit dans le monde politique ou dans le monde commercial; une liste Maritime correcte et compréhensive, où l'on trouvera fidèlement enregistrés tous les bâtiments d'Amérique arrivant aux divers ports de la Grande-Bretagne, de l'Europe et de l'Asie, ou en partant, avec la relation des accidents ou désastres qui pourraient leur arriver; et un prix courant complet, dans lequel on donne avec le plus grand soin les mercuriales les plus récentes des marchés pour les divers produits américains, puisées aux sources les plus sûres; réunissant ainsi, dans une seule feuille, un Journal, une Liste Maritime, et un Prix courant.

Souscription annuelle, payable d'avance, 12s. 6d. sterling. Tous ordres doivent être accompagnés d'une remise ou d'une référence en Angleterre pour paiement.

AVIS.

Toutes communications doivent être affranchies et adressées à

Charles Wilmer, TRANSLANTIC NEWSPAPER OFFICE, 5, South John Street, Liverpool. Sans quoi elles ne parviendront pas au bureau de CHARLES WILMER, POINT de liaison avec Wilmer et Smith

ALMANAC des affaires.

MABLE RENAUD, cordonnier, fabricant de bottes de chasseurs, ci-devant de la rue St. Georges où est passé le incendie du 28 juin, a ouvert sa boutique en dehors des barrières de la rue St. Valliers. Québec, 3 juillet, 1845.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François. Québec, 10 juillet 1845.

Le soussigné a établi son bureau chez M. PAUL TRUDELLE, en haut du côté de Genevieve, No. 4, la maison voisine de M. Guariépy, charretier.

Québec, 7 juin 1845. J. BTE. PRUNEAU, Notaire.

Le Dr. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Prince Edouard, no. 52, faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire. Québec, 4 juin 1845.

JOSEPH LAURIN, NOTAIRE,

ETABLISSEMENT son bureau dans la maison occupée par M. Ls. GUERARD, meublier, rue St. Paul, Basse-Ville. Québec, 10 juillet 1845.

ETUDE DE NOTAIRE. Le soussigné a établi son Etude en la demeure de M. Gabriel Lapointe, rue St. François, vis-à-vis l'Eglise Jos. LEFEBVRE. Québec, 2 Juin 1845.

Le Dr. ROUSSEAU demeure chez M. Frs. Drolette, jardinier, no 15, rue de la Reine. Il prie bien ceux qui lui doivent et qui peuvent le faire de vouloir bien le payer; l'incident récent, l'ayant mis dans une position à ne pouvoir plus se passer de ses crédits. Québec, 4 juin 1845.

Le Soussigné a temporairement établi son bureau chez CHS. PANET, Ecr. avocat, Rue St. Louis, Haute-Ville, et a fixé sa résidence dans les appartements occupés par M. P. A. Gagnon, Notaire, vis-à-vis l'Hôtel Blanchard. Québec, 30 mai 1845. J. P. RHEAUME, Avocat et Procureur.

O. GIROUX, CHIMISTE ET DROGUISTE, RUE St. JEAN, No. 24.

M. le Dr. BARDY demeure maintenant, à la maison des Barrières, faubourg St. Valliers, chez M. Mofatte.

CHARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville. Québec, 3 juin 1845.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelleteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

FÉLIX BEDARD, Notaire, a établi son bureau au pied de la côte du Palais, au 2e étage de la maison de M. B. Lachance, marchand-épicer. Québec, 1er mai, 1845.

CONFISEUR.

O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-ville. Québec, 1er mai, 1845.

PIERRE LÉGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall. Québec, 1er mai, 1845.

JOS. PETITCLERC, Notaire, tient son Etude en la Haute-Ville rue St. Jean, No. 23. Québec, 16 janvier, 1845.

JOSEPH CAUCHON, avocat, a temporairement établi son étude au Bureau du "Journal de Québec." Québec, 19 décembre 1845.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU PHENIX DE LONDRES.

CETTE compagnie qui a établi son agence en Canada en 1804, continue d'assurer contre le feu. Bureau, au QUAÏ de Gillespie, ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi. Québec, 4 juillet 1845.

FONDERIE DE Caractères à Imprimer, A MONTREAL, AUX IMPRIMEURS

Propriétaires de Papiers-Nouvelles en Canada, Nouvelle-Ecosse etc., etc. Le Soussigné ayant acheté l'établissement ci-dessus nommé, prend la liberté de solliciter la continuation du patronage qui lui a été, comme agent de la fonderie, accordé jusqu'ici, d'une manière si libérale.

Il a l'avantage d'employer à son service un mécanicien expérimenté de New-York, et les imprimeurs de cette ville sont invités avec confiance à venir considérer la beauté et la qualité des caractères jetés dans cette Fonderie.

Le Propriétaire se fera un plaisir d'en montrer un spécimen à ceux qui auront intention d'en acheter; en même temps, et sera heureux de voir ceux qui désirent lui donner leur support.

Les vieux caractères sont pris en échange à 6 deniers par livre. On pourra faire venir de New-York tous les matériaux d'imprimerie, et tout article qui n'est pas manufacturé à Montréal, moyennant un avance de 20 par cent.

CHS. T. PALSGRAVE. 12 tillet.

Faïence.

La soussignée reçoit maintenant par l'Acadia un assortiment de POTERIE, et attend chaque jour par le "Duke of York et le "Governor Halket" 133 paquets de FAÏENCE comprenant un assortiment général. Québec, rue St. Paul, 31 mai 1845. J. PATERSON.